

## Compte rendu de la séance du 15 avril 2022

**Secrétaire de la séance** : Marie-Noëlle SALVAING

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques STROH, Madame Agnès BLAZY, Monsieur José PINTO, Monsieur Philippe DE CARVALHO, Monsieur Joseph DE CARVALHO, Monsieur Antony GOUDEFROYE, Monsieur Patrick JAMET, Monsieur Clément LAGUERRE, Monsieur Bruno PATROUX, Monsieur Patrick LASSOUJADE, Monsieur Michel PONS, Mme Marie-Noëlle SALVAING, Madame Christine SIMOND-FERRON.

**Absents** : Madame Pauline BOURHIS

**Représentés** : Monsieur MARTINEZ par Madame Marie-Noëlle SALVAING.

### **Ordre du jour** :

- Vote du Compte Administratif 2021
- Vote du Compte de Gestion 2021
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021
- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2022
- Vote des subventions allouées aux associations
- Vote de la subvention allouée à l'AICA d'Aulos-Sinsat
- Vote de la subvention allouée au Comité des Fêtes de la Commune déléguée de Sinsat
- Vote de la subvention allouée au Comité des Fêtes de la Commune déléguée d'Aulos
- Délibération fixant le taux des indemnités des Élus
- Vote du Budget Prévisionnel 2022

### **Questions diverses** :

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'obtenir l'aide de la secrétaire en cas de nécessité et de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour : Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### **Délibérations du conseil** :

#### **Vote du compte administratif - aulos-sinsat (DE 2022 012)** :

Monsieur le Maire n'assiste ni au vote ni au débat. Il donne la parole à Mme SALVAING Marie-Noëlle pour la présentation et quitte la salle du conseil municipal.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	69 483.06			32 280.48	69 483.06	32 280.48
Opérations exercice	70 386.14	97 078.47	120 365.37	164 156.97	190 751.51	261 235.44
Total	139 869.20	97 078.47	120 365.37	196 437.45	260 234.57	293 515.92
Résultat de clôture	42 790.73			76 072.08		33 281.35
Restes à réaliser	31 602.11	24 915.40			31 602.11	24 915.40
Total cumulé	74 392.84	24 915.40		76 072.08	31 602.11	58 196.75
Résultat définitif	49 477.44			76 072.08		26 594.64

Vote à l'unanimité : 13 voix

**Affectation du résultat de fonctionnement - aulos-sinsat (DE 2022 013)**

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 76 072.08**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	32 280.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 498.77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>43 791.60</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>76 072.08</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>76 072.08</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 477.44
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	26 594.64
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote à l'unanimité : 13 voix

**Vote du compte de gestion - aulos-sinsat (DE 2022 022)**

**Résultats budgétaires de l'exercice**

29620 - COMMUNE D'AULOS-SINSAT

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	187 244,09	189 482,48	376 726,57
Titres de recette émis (b)	97 078,47	164 156,97	261 235,44
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	97 078,47	164 156,97	261 235,44
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	187 244,09	189 482,48	376 726,57
Mandats émis (f)	70 386,14	120 365,37	190 751,51
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	70 386,14	120 365,37	190 751,51
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	26 692,33	43 791,60	70 483,93
(h - d) Déficit			

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

29620 - COMMUNE D'AULOS-SINSAT

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-69 483,06		26 692,33		-42 790,73
Fonctionnement	101 763,54	69 483,06	43 791,60		76 072,08
<b>TOTAL I</b>	<b>32 280,48</b>	<b>69 483,06</b>	<b>70 483,93</b>		<b>33 281,35</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>32 280,48</b>	<b>69 483,06</b>	<b>70 483,93</b>		<b>33 281,35</b>

Ajusté avec ordonnateur sur derniers bordereaux pris en charge BM 72 et BT 46

Vote à l'unanimité : 14 voix

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (DE 2022 011)**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021, la taxe d'habitation n'est plus prélevée et reversée aux communes par l'État. Pour compenser ce manque de revenus, le taux départemental des fonciers bâtis et non bâtis a été ajouté au taux communal.

En 2022, le taux départemental est totalement absorbé par le taux communal, en effet, le Conseil Départemental ne vote plus de taux pour les taxes du foncier bâti et non-bâti.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2022 et de les laisser :

Taxe Foncière bâti : 43,24 %

Taxe foncière non-bâti : 121,53 %.

*Vote à l'unanimité : 14 voix*

### **Vote du montant des subventions allouées aux Associations (DE 2022 014)**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants des subventions suivants aux associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant proposé</b>
Fédération des Moulins	28,00 €
Association Princesse Dayana	60,00 €
UST XV	50,00 €
AICA LE MIECHOUN	700,00 €
Amicale des Pompiers de Vèbre	50,00 €
Comité des Fêtes La Sinsatoise	1 100,00 €
	<b>1 988,00 €</b>

*Vote à l'unanimité : 14 voix*

### **Vote du montant de la subvention allouée au Comité des Fêtes de la commune déléguée d'AULOS (DE 2022 015)**

***Messieurs JAMET Patrick et PATROUX Bruno en tant que membres du bureau de l'Association ne prennent ni part au vote, ni au débat.***

Monsieur le Maire propose d'attribuer le montant de subvention allouée à l'Association suivante :

<b>Associations</b>	<b>Montant proposé</b>
Comité des Fêtes de AULOS	300,00 €
	<b>300,00 €</b>

*Vote à l'unanimité : 12 voix*

### **Vote du montant de la subvention allouée à l'Association Les Gardiens de las Gleizes (DE 2022 016)**

***Madame SALVAIN Marie-Noëlle étant Présidente de l'Association "Les Gardiens de las Gleizes" ne prend part ni au vote, ni au débat.***

Monsieur le Maire propose d'attribuer le montant de subvention allouée à l'Association suivante :

<b>Associations</b>	<b>Montant proposé</b>
Association des Gardiens de las Gleizes	50,00 €
	<b>50,00 €</b>

*Vote à l'unanimité : 12 voix*

### **Délibération fixant le taux des indemnités des Élus (DE 2022 017)**

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal, qu'au vue des difficultés à établir le budget prévisionnel et sollicitant occasionnellement Mme SALVAIN Marie-Noëlle pour assister à des réunions

(PNR, SIVE Pays de Beille etc...) qui se déroulent en journée à des fins de représentation de la commune, propose de lui attribuer une indemnité pour compenser ses déplacements et par conséquent de diminuer les indemnités de Monsieur le Maire délégué et de Madame et Monsieur les Adjointes après en avoir discuté avec chacun d'eux, et obtenu leur consentement. Si le budget le permet, on essaiera d'augmenter chacun des Élus avec délégations.

Je propose les taux suivants :

Nom	Prénom	Fonction	% indice brut terminal de la fonction publique
STROH	Jean-Jacques	Maire	reste identique à la délibération N°DE_2020_015
DE CARVALHO	Philippe	Maire délégué	10,41 %
VERNEHES	Agnès	1er Adjoint	6,25 %
PINTO	José	2ème Adjoint	6,25 %
SALVAING	Marie-Noëlle	Conseillère Municipale	1,49 %

Vote à l'unanimité : 14 voix

#### **Fonds de concours CCHA-Demande d'attribution pour la rénovation de l'appartement sis ancienne école commune déléguée d'Aulos (DE 2022 018)**

Afin de pouvoir réaliser les travaux de rénovation de l'appartement sis à la mairie déléguée d'Aulos, Monsieur le Maire propose de demander une aide supplémentaire à la CCHA dans le cadre du Fonds de Concours mis en place pour les communes éligibles selon les critères de la CLECT. En effet, la commune bénéficie d'une aide de 40% (dans le cadre de l'Attribution de Compensation de solidarité) sur les fonds propres de la commune restant à verser pour les travaux après déduction de toutes les subventions.

La commune devant prévoir un emprunt pour la réalisation de ces travaux, dans l'attente de l'attribution des différentes subventions demandées, tout soutien financier est nécessaire.

Il présente le plan de financement suivant :

DETR 2022 (25%)	23 416,42 €
FDAL 2022 (25%)	23 416,42 €
Région (10%)	9 366,57 €
SDE 09 (20%)	9 914,22 €
CCHA : Fonds de concours	11 021,00 €
Fonds propres	<u>16 531,23€</u>
	93 665,66 €

Vote à l'unanimité : 14 voix

#### **Travaux Éclairage public-Remplacement des luminaires type Boules (DE 2022 019)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, il avait évoqué la nécessité de remplacer certains luminaires.

Le SDE 09 a fait parvenir un devis qu'il précise avoir signé afin de permettre la réalisation de ces travaux. Pour cela il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère.

Il informe les membres du Conseil Municipal que le montant des travaux s'élève à 8 400,00 € avec un reste à charge pour la commune de 1 700,00€ (dans la limite de + 10%). Le reste à charge de la commune

s'explique par la prise en charge d'un montant de 4 200,00 € par le Département (50% du montant des travaux) et de 2 500,00 € par le SDE 09 (30% du montant des travaux).

*Vote à l'unanimité : 14 voix*

**CCHA-Fonds de concours-Acquisition de matériel pour l'Adjoint technique (DE 2022 020)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du précédent conseil municipal, du FDAL et de la DETR pour l'année 2022 ont été demandés pour l'acquisition d'un tracteur autoporté et d'une débroussailleuse pour l'Adjoint Technique, afin qu'il n'utilise plus son matériel personnel et lui permette de mieux travailler. Il propose de demander à Mr le Président de la CCHA de bénéficier du fonds de concours de solidarité pour le financement de ce matériel.

*Vote à l'unanimité : 14 voix*

**Vote du budget primitif - Aulos-Sinsat (DE 2022 021)**

Monsieur le Maire présente le Budget Prévisionnel 2022 aux membres du Conseil Municipal :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	47 283.94
012	Charges de personnel, frais assimilés	43 033.42
014	Atténuations de produits	5 500.00
65	Autres charges de gestion courante	25 244.00
66	Charges financières	3 450.00
022	Dépenses imprévues	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	55 612.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	886.14
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>183 009.94</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 921.00
73	Impôts et taxes	86 072.00
74	Dotations et participations	35 077.30
75	Autres produits de gestion courante	29 100.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	890.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	150.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	26 594.64
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>183 009.94</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	151 288.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 155.00
020	Dépenses imprévues	3 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	42 790.73
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>213 233.73</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	23 330.00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 942.31
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 385.40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 477.44
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 300.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	55 612.44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	886.14
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>213 233.73</b>

Vote à l'unanimité : 14 voix

### Questions diverses :

#### ✓ Tenue des bureaux de vote :

Monsieur le Maire souhaite revoir l'organisation pour la tenue des bureaux de vote pour le 2<sup>nd</sup> tour des élections présidentielles. Il demande quelles seraient les disponibilités de chacun.

Pour le bureau de vote de la commune déléguée d'Aulos :

8h à 12h : Messieurs GOUDEFROYE Antony et PATROUX Bruno

12h à 14h : Messieurs DE CARVALHO José et JAMET Patrick

14h à 17h : Messieurs JAMET Patrick et DE CARVALHO Philippe

17h à 19h : Messieurs DE CARVALHO Philippe et GOUDEFROYE Antony

18h30 à 19h : Mme SALVAING Marie-Noëlle

Pour le bureau de vote de la commune déléguée de Sinsat :

8h à 12h : Monsieur LAGUERRE Clément

8h à 10h : Monsieur MARTINEZ Joël

10h à 12h : Monsieur FERRON Éric

12h à 14h Mesdames SIMOND Christine et SALVAING Marie-Noëlle

14h à 16h30 : Monsieur PONS Michel

16h30 à 19h : Madame BLAZY Agnès et Monsieur STROH Jean-Jacques.

Messieurs LASSOUJADE Patrick et PINTO José ne peuvent être présents.

Monsieur JAMET Patrick doit confirmer jusqu'à quelle heure il peut être présent.

#### ✓ Église de Saint Martin :

Suite à la prise de contact de Mme LEBOEUF auprès de Mme SALVAING Christine concernant la chapelle de Saint-Martin, une réunion a été organisée afin d'expliquer que le diocèse souhaite la désacraliser car trop de bâtiments religieux et pas assez de représentants de l'église. Suite à cela, Mme LEBOEUF a contacté la

mairie afin de caler un RDV avec une personne de l'évêché afin de parler de la désacralisation des lieux, je lui ai demandé d'en informer Monsieur le Maire de la commune de Château-Verdun qui est également propriétaire à moitié de la chapelle.

Si la désacralisation a lieu, que faire de ce bâtiment situé dans le cimetière de la commune de Les Cabannes ?

✓ **SDE 09 : Demande de changement des luminaires RN 20 et RD 522 :**

Monsieur le Maire explique que les luminaires de la RN 20 et de la RD 522 ne sont plus conformes aux normes et qu'il est donc nécessaire de les changer. Il explique qu'il a profité de la réunion entre les différents réseaux et la CCHA pour la ZAU (Zone à Urbaniser) de la commune déléguée de Sinsat, pour demander un devis aux représentants présents du SDE 09 pour le changement de ces luminaires par des LED moins énergivores. De plus il est possible à un certain moment de la nuit de baisser l'intensité.

✓ **Présence de Luc PUJOL, Adjoint Technique sur la commune déléguée d'AULOS :**

Monsieur le Maire demande à Monsieur le Maire délégué s'il souhaite que Luc soit présent à Aulos le 21/04/2022, retenu pour raisons personnelles Mr DE CARVALHO est absent ce jour-là et propose plutôt le 28/04/2022. Monsieur le Maire délégué informe qu'il reste à couper l'herbe aux appartements de Saint Martin.

Un membre du Conseil Municipal demande si un planning est fait pour les jours de présence de Luc à Aulos ou Sinsat, Monsieur le Maire répond que Marilyne note les jours de présence de Luc sur l'une ou l'autre commune déléguée. Cette personne rajoute que la priorité des habitants est la propreté de la commune et non les travaux de toiture ou autres.

Monsieur le Maire explique que budgétairement, il n'est pas possible d'avoir un agent technique sur les 2 communes déléguées, et qu'on est en attente de réponse concernant les subventions demandées pour l'acquisition du tracteur autoporté et de la débroussailleuse. Ce nouveau matériel, comme déjà expliqué est nécessaire afin de lui faciliter son travail et avoir un gain de temps assez important pour pouvoir se partager plus aisément sur les 2 communes déléguées.

**Monsieur PINTO quitte la séance à 20H00.**

✓ **Compte rendu des réunions SDE 09 et CCHA :**

- **SDE 09** : Monsieur le Maire délégué explique qu'il s'agissait d'une réunion à distance et que la connexion était difficile et que dès réception du compte-rendu il le laisserait à disposition à la Mairie.
- **CCHA** : Beaucoup de demandes pour les parcelles restant à urbaniser dans la Zone Artisanale d'Aulos-Sinsat, une délibération a été prise pour les lotir. 2 demandes de Cub (Certificat d'Urbanisme Opérationnel) ont été déposées par les services de la CCHA à des fins d'installation d'une ferme aquacole et d'une usine de transformation de viande. En cours de traitement auprès des services compétents de l'État (DDT).

✓ **Eaux usées industrielles dans la Zone Artisanale d'Aulos-Sinsat :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été alerté par une remontée des eaux usées d'une des entreprises de la ZA d'Aulos-Sinsat par les gaines PTT. Il a adressé une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire de l'entreprise qui ne l'a pas récupéré au bureau de poste dans les 15 jours qui ont suivi l'avis de passage. Lors de la réunion pour la ZAU de la commune déléguée d'Aulos, Monsieur le Maire en a parlé à la personne de la CCHA, qui a pris une copie du courrier pour la donner à la personne compétente en la matière, à ce jour pas de nouvelles.

✓ **Nettoyage du Canal de la commune déléguée de Sinsat**

Monsieur le Maire rappelle la journée citoyenne à mettre en œuvre pour le nettoyage du Canal de la commune déléguée de Sinsat.

Il est nécessaire de redéposer le dossier auprès de la SPEMA.

**FIN DE LA SÉANCE À 20h20.**